

Un logement plus confortable et plus économe

*Nos conseils pour réussir
une rénovation performante*



Édition : mai 2016

- **Le logement en France : peut mieux faire ?** 3
- **Les raisons pour viser la performance énergétique** 4
- **Acheter et rénover : quelques points à examiner** 6
- **Des travaux bien pensés pour une performance globale** 9
- **Isolation, étanchéité à l'air, ventilation, la priorité** 15
- **Chauffage et eau chaude, confort et économie** 25
- **Aides financières, un soutien pour se lancer** 33
- **La performance jusqu'au bout** 34
- **L'ADEME** 36

Tous les guides et fiches de l'ADEME sont consultables sur : www.ademe.fr/guides-fiches-pratiques

Les guides peuvent être commandés auprès de : www.ademe.fr/contact

Bâtiment basse consommation
bâtiment dans lequel les procédés de construction, les matériaux utilisés et les équipements concourent à réduire sensiblement la consommation d'énergie pour le chauffage, l'eau chaude, la ventilation, le rafraîchissement et l'éclairage. Dans les cas d'une certification BBC pour un logement existant, le niveau exigé est de 80 kWh/m².an, pondéré selon les zones climatiques et l'altitude.

Effet de paroi froide
les parois non ou mal isolées (murs, vitrages...) émettent un rayonnement froid qui les rend inconfortables même si l'air de la pièce est par ailleurs suffisamment chauffé.

Énergie primaire
énergie brute, non transformée, ayant pour source le rayonnement solaire, les déplacements de l'air ou de l'eau, le pétrole, le charbon, le gaz naturel, l'uranium...

Mur de refend
mur porteur formant une séparation intérieure dans un bâtiment.

Pont thermique
point de l'enveloppe d'un bâtiment où la barrière isolante est interrompue et qui présente une moindre résistance thermique. Les ponts thermiques se situent en général aux points de raccord entre les différentes parties du bâti : raccord plancher / mur extérieur, linteaux, chambranles de fenêtres...

LE LOGEMENT EN FRANCE : peut mieux faire ?

Le secteur du bâtiment consomme **43% de l'énergie utilisée en France** et est responsable de **22% des émissions de CO₂**. La performance énergétique du parc de logements français est nettement moins bonne que celle de la plupart des pays de l'Union européenne. Ainsi, la consommation moyenne (en énergie finale) des logements pour le chauffage y est de 138 kWh/m² contre 110 kWh/m² aux Pays-Bas, pourtant dotés d'un climat plus rigoureux.

Une des raisons de ce niveau de consommation est l'ancienneté du parc de logements. Les 2/3 des bâtiments datent d'avant 1975, alors qu'aucune réglementation thermique ne fixait d'obligations d'isolation ni de performance des équipements de chauffage.

Améliorer la performance énergétique d'un logement est une opération intéressante : meilleur confort, augmentation de sa valeur patrimoniale, diminution de ses consommations d'énergie, de ses émissions de gaz à effet de serre et de ses rejets polluants...

Atteindre un niveau « basse consommation d'énergie » quand vous rénovez votre logement, c'est possible. Cela vous permet de **diviser par 4 à 6 les besoins d'énergie du logement pour le chauffage**.

Au travers de ce guide, explorez les points à ne pas négliger et les solutions techniques envisageables pour atteindre ce niveau de performance dans votre maison!

Les raisons pour viser LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Outre des raisons d'agir profitables à tous - économies d'énergie, réduction des émissions de gaz à effet de serre - vous trouverez aussi des avantages personnels à rénover votre logement avec un haut niveau de performance énergétique: réduction des consommations et donc de vos factures, amélioration de votre confort en hiver comme en été, anticipation de la réglementation qui ne manquera pas d'évoluer vers plus de sobriété énergétique, augmentation de la valeur patrimoniale du logement...

En vous fixant l'objectif d'un bâtiment basse consommation (BBC), définissez votre projet et organisez vos travaux. Ainsi, vous rénoverez efficacement et pour longtemps votre logement.

Quelle performance pour une rénovation certifiée BBC?

Son objectif est une consommation maximale d'énergie de **80 kWh_{ep} / m².an** pour le chauffage, l'eau chaude, la ventilation, le refroidissement et l'éclairage, pondérée selon les zones climatiques et l'altitude.

À titre d'exemple, l'objectif pondéré est de:

- 64 kWh_{ep}/m².an dans le Var au-dessous de 400 m d'altitude;
- 120 kWh_{ep}/m².an dans les Vosges au-dessus de 800 m.

Des consommations réduites pour plus d'économies et de sécurité

Pour diminuer la facture énergétique sans réduire votre confort, réduisez les besoins énergétiques de votre logement! C'est important car les coûts des énergies, en particulier les énergies fossiles, fluctuent de façon importante, avec une tendance globale et inéluctable à la hausse.

Les prix de l'électricité sont eux aussi en augmentation régulière. En réduisant vos besoins en énergies pour le chauffage et l'eau chaude, **vosre budget va être moins sensible aux fluctuations** des prix des énergies (fioul, gaz, électricité, bois...).

Un confort accru

Grâce à une rénovation menée dans les règles de l'art, votre logement est mieux isolé, plus étanche à l'air et mieux ventilé. Les conséquences sur le confort sont très appréciables:

cela évite le **phénomène de «paroi froide»**, il n'y a donc plus besoin de surchauffer pour avoir suffisamment chaud;

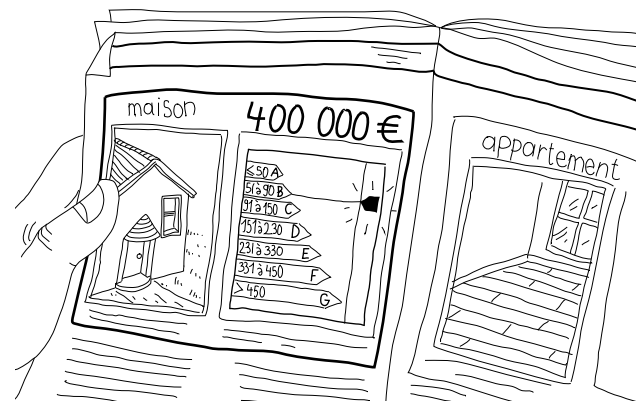
cela supprime les **courants d'air** désagréables;

cela permet d'éliminer l'**humidité en excès**.

Une valeur patrimoniale plus élevée

Depuis le 1^{er} janvier 2011, la **classification énergétique** du diagnostic de performance énergétique (DPE) pour les logements mis en vente ou en location doit être affichée, dès l'annonce publicitaire. Un bon classement sur l'étiquette énergie sera un atout de plus dans la décision d'achat.

Une bonne classification énergétique :
une vraie valeur ajoutée !



ACHETER ET RÉNOVER :

quelques points à examiner

Vous avez le projet d'acheter un logement et de le rénover pour qu'il soit performant et confortable. Sa situation, son environnement et son organisation sont à examiner avec soin car ils pourront offrir des conditions plus ou moins bonnes pour entreprendre cette rénovation. Si vous intégrez la réalisation d'une rénovation basse consommation d'énergie dans votre projet financier, vous pouvez bénéficier d'aides financières intéressantes et profiter dès votre emménagement des avantages d'un logement plus confortable et plus économe à l'usage.

Repérez les critères favorables

N'oubliez pas que **chaque rénovation est un cas particulier**. Les interventions efficaces ne seront pas forcément les mêmes, en fonction du type de bâtiment (construction ancienne, bâtiment des années 60...), de sa configuration (bâtiment de plain-pied ou à étage, compact ou non...), de sa structure (pierre, brique, bois...) ou de la zone climatique dans laquelle il est situé (zone méditerranéenne, montagnarde, atlantique...).

Les atouts d'un bâtiment ancien

L'habitat ancien (jusqu'à la première moitié du XX^e siècle) a souvent des **propriétés thermiques plus intéressantes** que des constructions des années 60 ou 70.

Les bâtiments, à structure lourde, ont souvent une grande inertie thermique qui garantit un bon confort d'été et un comportement thermique

satisfaisant en hiver. Les ponts thermiques sont souvent moins importants que dans des constructions plus récentes, car les liaisons entre les façades et les planchers sont en général discontinues.

Lors d'une rénovation, il faut veiller à **ne pas dégrader ces qualités du bâti ancien**.

Choisissez si possible votre nouveau logement de façon à ce qu'il vous offre plusieurs possibilités de minimiser vos futures dépenses :

évaluez sa distance entre votre travail, les écoles, les commerces et services, les transports en commun... Un bon choix en amont limitera vos consommations de carburant et vos frais de transport à l'usage ;

examinez son implantation, certaines configurations peuvent le rendre moins gourmand en énergie. Ce peut être le cas pour une implantation à mi-pente (à l'abri du vent et au-dessus d'un fond de vallée plus frais), ou en position semi-enterrée ;

analysez son organisation, qui peut contribuer à réduire vos besoins en énergie et favoriser le confort. S'il est **compact**, s'il dispose d'**espaces tampons** entre les façades majoritairement exposées au nord et les pièces chauffées, s'il dispose d'**espaces de vie ouverts au sud**, les déperditions seront limitées et le logement plus agréable à vivre ;

à surface égale, un **appartement est moins gourmand en énergie** qu'une maison individuelle : sa surface en contact avec l'extérieur est moins importante et sa compacité souvent plus grande.

Des critères favorables

Un bâtiment dont les ouvertures sont majoritairement orientées au sud, protégé du vent du nord par des arbres persistants ou le relief et sans ombre portée sur la façade en hiver consommera moins de chauffage et vous permettra éventuellement d'installer des capteurs solaires thermiques ou des panneaux

photovoltaïques.

Dans les régions les plus chaudes et les plus ensoleillées, pensez aux implantations favorables au confort d'été (dans une pente où l'air circule, en situation semi-enterrée...).

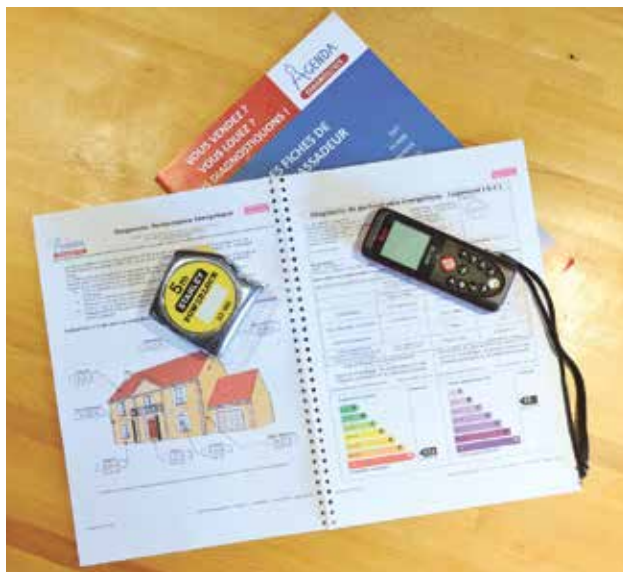
Une maison mitoyenne économise aussi de l'énergie.



DPE: des indications utiles mais pas suffisantes

Le **diagnostic de performance énergétique**, obligatoirement mis à disposition de tout acheteur potentiel, donne des premières indications utiles:

des conclusions sur la consommation d'énergie du logement et les travaux de rénovation prioritaires peuvent en particulier vous **orienter sur une rénovation immédiate** ou à **réaliser plus tard**; des préconisations. Elles ne sont en revanche pas suffisamment précises pour programmer des travaux permettant de **mener à bien une rénovation basse consommation d'énergie** (par exemple en atteignant le **niveau BBC Rénovation**).



Le DPE : l'estimation des performances actuelles du logement est accompagnée de préconisations générales sur les travaux d'amélioration à entreprendre.



Guide de l'ADEME
« Le Diagnostic de Performance Énergétique »

Des travaux bien pensés POUR UNE PERFORMANCE GLOBALE

Ça y est, vous êtes propriétaire. Rénover votre logement pour le rendre économe en énergie est parfaitement réalisable : les techniques, les matériaux et les équipements nécessaires sont maîtrisés, disponibles et financièrement abordables. Plus les travaux seront menés globalement et bien organisés, meilleurs seront leurs résultats. Ils seront aussi plus faciles à réaliser si vous n'habitez pas encore le logement. Que vous projetiez de réaliser les travaux avant d'habiter le logement ou que vous choisissiez de les mener progressivement sur plusieurs années, certaines étapes sont inévitables et toutes doivent être programmées dans le bon sens pour atteindre leur pleine efficacité.

Alors, quelles sont les premières démarches pour réussir une telle rénovation ? Et quelles sont les suivantes ? Et si les travaux ne peuvent pas être réalisés en une seule fois, à quoi faut-il faire attention ?

En premier lieu, faites le point sur l'état énergétique du logement

Avant de vous lancer dans des travaux, il est indispensable d'avoir une idée précise des potentialités et de l'état énergétique de votre logement :

définissez votre projet avec l'aide des conseillers du Point rénovation info service le plus proche de chez vous. Leurs conseils sont indépendants et gratuits. Ils pourront aussi vous indiquer les **aides financières** mobilisables et les critères importants à prendre en compte pour choisir des professionnels compétents ;



Sur internet :
www.renovation-info-service.gouv.fr



Les conseillers des Points rénovation info service vous reçoivent pour vous aider à monter votre projet de rénovation.

contactez un **bureau d'études spécialisé** pour réaliser un audit énergétique précis. Vous identifierez ainsi les travaux à réaliser et leur priorité.

La mention RGE pour les bureaux d'étude

Le ministère de l'Environnement et l'ADEME ont mis en place la mention RGE pour les professionnels de la maîtrise

d'œuvre. Elle atteste de la compétence des entreprises en matière d'amélioration de la performance énergétique.



Sur internet: www.ademe.fr/particuliers-ecocitoyens/habitation/opter-qualite

Intégrez les obligations et les possibilités en rénovation

• Ce que vous devez respecter

Toute rénovation thermique d'un logement ou d'un bâtiment existant doit satisfaire a minima la **réglementation thermique dans l'existant**. Elle impose des **performances minimales** en cas de remplacement des produits et des équipements concernant l'isolation, le chauffage et le refroidissement, l'eau chaude sanitaire, la régulation, la ventilation et l'éclairage. En revanche, elle ne fixe pas de niveau de performance énergétique globale à atteindre, dans le cas de maisons individuelles.

• Ce que vous pouvez entreprendre

Un **bâtiment économe en énergie** a des performances énergétiques largement supérieures au niveau imposé par **ces exigences réglementaires**.

Un niveau d'exigence plus élevé permet de prétendre à certaines aides (ou incitations) financières (voir p. 33).

La **certification « Bâtiment Basse Consommation » (BBC)** peut être attribuée en rénovation, si certains objectifs sont atteints ou dépassés (voir p. 4). Il s'agit d'un label réglementaire, même s'il n'est pas obligatoire.

La certification BBC Rénovation, comment l'obtenir ?

- Dès l'acquisition de votre logement, **retirez le dossier de labellisation** auprès d'un organisme certificateur (Cequami, Cerqual Patrimoine ou Promotelec).
- Faites effectuer le **calcul thermique réglementaire** (évaluation de la consommation et validation de la conception) par un bureau d'études

thermiques et envoyez-le à l'organisme certificateur.

- Pendant le chantier, faites réaliser le **test d'étanchéité à l'air** et envoyez les résultats à l'organisme certificateur.
- À la réception des travaux, vous pourrez **obtenir le label, sous réserve de validation** du calcul et du test.

Organisez-vous pour mener une rénovation globale

• Planifiez vos travaux dans le bon sens

Étudiez tout d'abord l'éventualité d'une **réorganisation de l'espace et des ouvertures** de votre logement.

Le recours à un architecte s'avère souvent utile et parfois nécessaire. Ses conseils font au final économiser du temps et de l'argent. Réfléchissez éventuellement avec lui à l'échelonnement des travaux. Prévoyez une **isolation bien conçue, performante et étanche à l'air** (toit, murs, plancher, fenêtres), réalisée avec des matériaux performants. Ces travaux sur le bâti vont être prioritaires et sont efficaces pour obtenir un logement **économe en chauffage et qui reste frais l'été**.

Pensez à la **ventilation**. Elle est nécessaire au renouvellement de l'air et à l'évacuation de l'humidité et des polluants intérieurs, ce qui garantit votre confort, votre santé et la durabilité de votre logement. Planifiez le **chauffage**. L'équipement devra être performant, qu'il utilise des énergies renouvelables ou fossiles. Il sera inutile qu'il soit puissant puisque le logement, très bien isolé, aura des besoins de chauffage réduits.

Pour l'**eau chaude**, prévoyez des dispositifs pour l'économiser et envisagez un chauffe-eau thermodynamique voire un chauffe-eau solaire individuel, si leur installation est possible. Dans ce cas, envisagez aussi de raccorder votre lave-linge et votre lave-vaisselle, si ces appareils sont équipés d'une double entrée (eau chaude, eau froide).

● Prévoyez des réorganisations profitables

Pour l'**hiver**, tirez parti de la chaleur et de la lumière du soleil : au sud, prévoyez des **ouvertures** suffisamment **grandes**. Au **nord**, limitez-les au maximum. Au nord comme au sud, il faudra équiper ces ouvertures de **vitrages à isolation renforcée (VIR)** pour limiter les déperditions de chaleur.



Pour l'**été**, protégez-vous des surchauffes :

limitez le **nombre** et la **taille** de certaines ouvertures : les fenêtres de toit sans protection solaire, les ouvertures à l'ouest qui apportent beaucoup de chaleur en été ;

prévoyez des **protections solaires** (volets, persiennes, stores extérieurs, brise-soleil...) qui ombreront baies vitrées, verrières et fenêtres ;

une véranda **avec un toit ouvrant ou non vitré** ne chauffera pas autant en été ;

utilisez la **végétation** : plantez des arbres à feuilles caduques ou prévoyez une pergola pour ombrager les façades sud et ouest, la terrasse... Attention aux végétaux trop hauts qui pourraient, une fois adultes, faire de l'ombre à des capteurs solaires !

Mais pour que votre logement soit confortable en été, il faudra aussi penser à **concevoir son isolation** pour qu'elle soit efficace en toutes saisons.

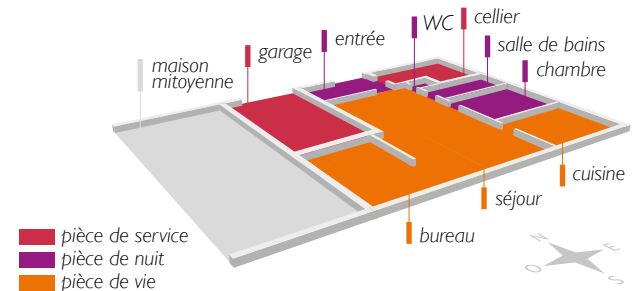
Organisez votre espace intérieur : même en rénovation, il est possible de planifier un **zonage des pièces** et de ménager des espaces tampons en réorganisant l'espace. Prévoyez :

les **pièces de service**, non chauffées, en façade nord. Ces espaces tampons vont protéger du froid le reste du logement ;

les **pièces « de nuit »**, chauffées de façon modérée ou par intermittence, en position intermédiaire ;

les **pièces de vie**, dont les besoins de chauffage et de lumière sont les plus importants et les plus constants, au sud.

L'organisation optimale de l'espace intérieur



Si vous étalez la réalisation des travaux...

Lorsque vous ne pouvez pas réaliser tous les travaux en une seule fois, **il est essentiel de vérifier que les travaux entrepris en premier lieu ne nuiront pas aux travaux ultérieurs**. Par exemple, si vous changez votre chaudière avant de réaliser les travaux d'isolation thermique, préférez une chaudière à puissance modulable. Vos besoins de chauffage ne seront en effet plus les mêmes une fois votre logement isolé et vous devriez peut-être alors changer une nouvelle fois de chaudière pour qu'elle soit adaptée à vos nouveaux besoins. De même, certaines techniques d'isolation de la toiture pourraient empêcher la pose ultérieure de panneaux solaires sur le toit.

Si l'organisation de votre logement vous convient, envisagez une rénovation plus légère étape par étape en étalant les travaux sur plusieurs mois, voire plusieurs années... Comme pour une rénovation lourde, l'important est d'**organiser les travaux dans un ordre cohérent** pour plus d'efficacité.



Guide de l'ADEME
« Garder son logement frais en été »

De manière générale, les travaux réalisés dans un habitat sont toujours bien spécifiques à la situation du logement et aux attentes des propriétaires. Il est donc important d'en **discuter avec les professionnels** qui réaliseront vos projets futurs, même s'ils ne se concrétisent que plusieurs mois ou plusieurs années plus tard. Vous éviterez ainsi des déconvenues, voire des impossibilités de réaliser de nouveaux travaux si vos premiers choix se révèlent trop contraignants.

Dans tous les cas, faites appel à des professionnels qualifiés

Pour obtenir un bâtiment basse consommation d'énergie, la rénovation doit être **appréhendée et conçue de façon globale et menée à bien de façon ordonnée**. Les différents corps de métiers devront travailler en concertation pour que leurs interventions ne nuisent pas les unes aux autres. Il existe des entreprises qualifiées dans la réalisation des travaux visant à améliorer la performance énergétique.

La mention RGE pour les entreprises réalisant des travaux

Depuis novembre 2011, le ministère de l'Environnement et l'ADEME ont mis en place la mention **RGE**, qui atteste que les entreprises qui réalisent des travaux d'économie d'énergie ou d'installation d'équipements utilisant les énergies renouvelables, s'engagent à

respecter des critères de qualité objectifs et transparents (formation, audit, assurance...). Les particuliers peuvent ainsi repérer plus facilement les entreprises de confiance pour réaliser des travaux d'amélioration énergétique chez eux (voir p. 31).

Pour en savoir plus

Guide de l'ADEME:

« Choisir un professionnel pour ses travaux »

Sur internet:

www.renovation-info-service.gouv.fr/trouvez-un-professionnel

ISOLATION, ÉTANCHÉITÉ À L'AIR, VENTILATION, la priorité

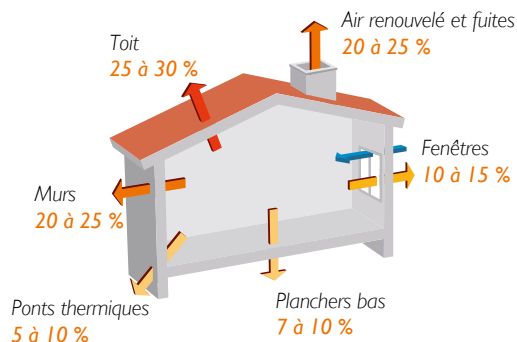
La priorité absolue en rénovation basse consommation d'énergie est d'entreprendre des travaux dans votre logement pour limiter ses besoins de chauffage et le conserver plus facilement frais en été.

La solution: **soyez plus exigeant pour l'isolation que ce qu'impose la réglementation thermique, supprimez les entrées d'air parasites et ventilez efficacement.**

L'isolation avant tout

Une isolation thermique performante peut réduire votre consommation d'énergie de **60% ou plus**. Mais il est souvent difficile d'identifier les points faibles de son habitat en matière d'isolation: toit? Murs? Fenêtres? Planchers? Ponts thermiques?

Dépertitions moyennes pour une maison d'avant 1975 non isolée



Pour isoler efficacement votre logement, fiez-vous aux conclusions de l'**audit énergétique** réalisé par un bureau d'études thermiques. Vous connaîtrez ainsi les points faibles de votre logement et l'ordre dans lequel procéder aux travaux.

Pour en savoir plus

Guide de l'ADEME

« Isoler son logement »

• Bien choisir l'isolant

Un bon isolant doit être **rigide** et/ou dense (au moins 30-40 kg/m³) pour ne pas se tasser et avoir ainsi une bonne tenue dans le temps.

Des produits avec un marquage

De très nombreux produits sont disponibles et il est important de bien les choisir. Privilégiez les produits certifiés, les informations qu'ils affichent sont **objectives et vérifiées**.

Des chiffres à connaître

- **La résistance thermique R** traduit la résistance de l'isolant au passage de la chaleur, pour une épaisseur donnée. Plus elle est grande, plus le matériau est isolant. R = épaisseur (en mètres)/la conductivité thermique.

- **La conductivité thermique λ** détermine la capacité de l'isolant à conduire la chaleur. Plus elle est petite, plus l'isolant est performant. Vous trouverez ces chiffres sur l'étiquette CE du produit ou les emballages des produits marqués « CE » ou certifiés (Avis technique, CSTBat, NF, Keymark).

On distingue :

les **isolants « traditionnels »** : principalement les laines minérales (laines de verre et de roche) et les plastiques alvéolaires (polystyrène et polyuréthane). Ils sont issus de **matières non renouvelables**. Une très grande part de ces produits bénéficie d'une **certification (ACERMI)** ;

les **isolants « nouveaux »**, principalement **fabriqués avec une part variable de matières renouvelables**, d'origine animale ou végétale. Il s'agit en particulier des produits fabriqués avec de la ouate de cellulose, du bois, du chanvre ou encore de la plume de canard. Plusieurs de ces produits bénéficient d'un avis technique (AT), d'un **agrément technique européen (ATE)** ou d'une **certification** (pour les laines de bois).

• Appliquer les principes généraux d'une bonne isolation

Une isolation performante est caractérisée par une résistance thermique R élevée. Elle s'obtient **en optimisant l'épaisseur et la performance thermique de l'isolant**.

L'isolation, pour être performante, doit réduire les **ponts thermiques**. Ces zones de moindre résistance thermique se situent aux points de raccord entre les différentes parties de la construction.

Il s'y produit des **fuites de chaleur** et des **phénomènes de condensation** en hiver.

Non traités, ils peuvent être responsables de **20% des pertes de chaleur** d'un logement.

Une bonne isolation dépend aussi :

de la **continuité de l'isolation** entre les différentes parois (murs, plancher, toit). La liaison mur-toiture, lieu de fréquentes infiltrations d'air, est à soigner tout particulièrement ;

d'une pose très soignée.

• Concilier isolation et confort d'été

Dans les régions où les températures dépassent régulièrement 30°C en été, il faut que l'isolation protège aussi de la chaleur. Les surchauffes seront limitées si l'isolant choisi **retarde** suffisamment la **pénétration de la chaleur** (c'est le déphasage) et si l'isolation **n'empêche pas de profiter de l'inertie** des murs et, le cas échéant, des autres parois (le plancher par exemple).

Une attention toute particulière doit être apportée à l'isolation de la toiture car, après les ouvertures, c'est **le toit qui apporte le plus de chaleur en été**.

Déphasage et inertie des murs, gages de confort thermique en été

Si le **déphasage** de l'ensemble isolant + paroi est d'environ 12 heures, la chaleur commence à pénétrer dans le logement le soir, au moment où on peut profiter de la fraîcheur nocturne pour le refroidir en ouvrant

les fenêtres. Les matériaux qui ont une **forte inertie** (pierre par exemple) restituent progressivement la chaleur ou la fraîcheur qu'ils emmagasinent. Cette qualité est précieuse en été.

• Des solutions pour isoler les murs

L'isolation par l'extérieur

C'est une isolation très intéressante et efficace pour les maisons individuelles d'au moins un étage. Elle permet de continuer à **profiter de l'inertie des murs** (elle est donc profitable pour le confort d'été) et de **supprimer les ponts thermiques** au niveau des planchers intermédiaires et des murs de refends. Elle peut cependant **augmenter les ponts thermiques** pour les planchers hauts et au niveau des baies : les annuler ou les réduire au niveau des fenêtres nécessite une mise en œuvre spécifique.

Enfin, l'isolation par l'extérieur a l'avantage de **ne pas réduire le volume intérieur** des pièces.

L'isolation par l'intérieur

En rénovation, c'est souvent la solution retenue quand on veut conserver un **aspect extérieur** particulier (pierres, brique...).

Elle permet de traiter plus facilement **les jonctions** avec les menuiseries et avec l'isolation de la toiture.

Elle impose de **déplacer les radiateurs et l'installation électrique, ne supprime pas les ponts thermiques** des murs de refend et des planchers et **empêche de profiter de l'inertie naturelle** des murs.



Les maisons anciennes, pour des raisons esthétiques et de transfert d'humidité, sont plutôt isolées par l'intérieur.

L'isolation ne sera efficace que si l'enveloppe est étanche à l'air (voir p. 24). Il faut donc associer l'isolant à un **pare-vapeur** ou **frein-vapeur*** qui empêche les infiltrations d'air et les risques de condensation dans l'isolant.

** un pare-vapeur est en théorie complètement étanche à la vapeur d'eau. En fait, la vapeur d'eau se concentre et condense au niveau de tous les défauts d'étanchéité du pare-vapeur (passages de câbles, discontinuités entre lés...). Un frein-vapeur n'est pas totalement imperméable et sa résistance à la vapeur d'eau est calculée en fonction des caractéristiques de la paroi.*

L'évacuation de l'humidité

Avant d'intervenir pour l'isolation thermique d'une paroi, il faut **engager un diagnostic** de son état actuel (humidité).

S'il y a des **remontées capillaires**, il faut effectuer un **traitement préventif** avant toute intervention. Attention à ce que l'isolation ne piège pas l'humidité dans la paroi, ce qui dégraderait l'isolation et le mur. Pour cela, il faut **proscrire** l'utilisation de **revêtements extérieurs étanches** à la diffusion de la vapeur d'eau.

En cas d'**isolation thermique par l'intérieur**, si une lame d'air est ménagée entre l'isolant intérieur et le mur extérieur, ne **jamais** la ventiler par des **orifices donnant sur l'intérieur** du logement ! Il faut utiliser un **frein-vapeur** sans perforation, en respectant soigneusement les bandes de recouvrement.

En cas d'**isolation thermique par l'extérieur**, ne pas utiliser de **matériaux bloquant le drainage**, en cas de risques de remontées capillaires.

Des solutions pour isoler la toiture

C'est là que se produisent **les pertes de chaleur les plus importantes** dans une maison non isolée. En été, c'est également là que se produisent des **pics de surchauffe** inconfortables.

À quoi sert une membrane d'étanchéité ?

C'est un film mince et étanche destiné à éviter les infiltrations d'air. Elle doit être posée de manière continue **du côté de la pièce chauffée** : elle limitera ainsi la migration de l'humidité vers l'isolant, ce qui assurera la

pérennité de la charpente. Les raccords entre les différentes membranes et leurs jonctions avec les murs, le sol et le plafond doivent être étanches grâce à un ruban adhésif ou une colle spécifique.

Pour des **combles, habitables ou non**, l'épaisseur d'isolant minimale à mettre en œuvre dans une rénovation basse consommation d'énergie est de l'ordre de **25 cm** ($R \geq 7$).

Pour des **combles perdus**, il est possible de poser un isolant en vrac ou en rouleaux. Dans ce cas, il faut croiser les couches d'isolant pour un meilleur résultat.

Pour des **combles habitables**, il est possible d'utiliser un isolant en rouleaux ou en panneaux. La pose peut se faire au-dessus de la charpente (isolation continue, gain de volume) ou au-dessous.

Les combles aménagés, des précautions à prendre

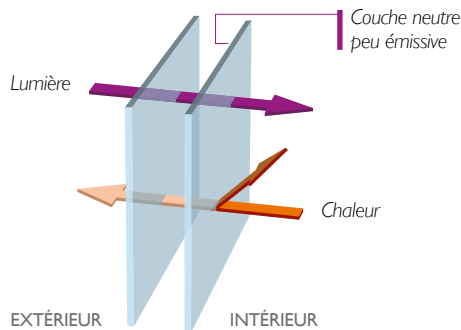
L'aménagement des combles augmente la surface habitable, ce qui peut être intéressant si la surface au sol de l'habitation n'est pas très importante. Cependant, les pièces aménagées sous les combles, en hiver, peuvent **se refroidir plus vite**. De plus, elles sont souvent **moins confortables en été** : elles sont plus vite en surchauffe et les isolants, en général performants en hiver, le sont plus rarement en été. Pour ne pas avoir de surchauffe, il faut une **bonne isolation** avec l'utilisation

d'un **isolant dense** pour assurer une bonne protection estivale et éviter les isolants légers et de faible densité. Il est intéressant de maintenir des combles perdus qui ménagent entre le logement et l'extérieur un espace tampon très utile hiver comme été. Il faut enfin bien vérifier que la technique d'isolation choisie **n'est pas incompatible** avec l'installation de panneaux solaires, si le recours aux énergies renouvelables est également un projet pour le logement en rénovation.

• Un point particulier: les fenêtres

Pour une grande efficacité, il faut au moins faire poser des **fenêtres à double vitrage** ayant un coefficient de transmission thermique U_w inférieur à $1,6 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$.

Double vitrage à isolation renforcée



La pose de **triple vitrage** n'est pas toujours possible en rénovation, à cause de son épaisseur et de son poids, et pas toujours intéressante si elle réduit de manière trop sensible les apports solaires et lumineux.

Pour une étanchéité parfaite à l'air comme à l'eau, ne négligez ni la **qualité des menuiseries**, ni celle de la **pose des fenêtres**.

Des **entrées d'air** sur l'encadrement des fenêtres permettent d'assurer une bonne qualité de l'air du logement. Elles sont à proscrire dans les pièces de service (cuisine, salle de bains, WC) si la ventilation est assurée par une ventilation mécanique contrôlée (VMC, voir page 22) simple-flux, partout avec une ventilation double-flux.

Étudier de près la position des fenêtres

Lors des remplacements de fenêtres, les nouveaux ouvrants ne seront pas positionnés au même endroit si des travaux d'isolation des murs doivent intervenir ultérieurement. Ainsi, pour permettre une bonne isolation des murs par l'intérieur, il est préférable de placer la fenêtre au nu intérieur du mur (c'est à dire au droit de la surface intérieure du mur). Pour une isolation extérieure, le

plus courant est de positionner la fenêtre au nu extérieur du mur (c'est à dire au niveau de la surface extérieure du mur). Si l'isolation des murs n'est pas prise en compte au moment du remplacement des fenêtres, des problèmes pourront se poser pour le choix de l'isolant, des ponts thermiques apparaître et la mise en œuvre s'avérer plus complexe.

Les **protections solaires extérieures** sont efficaces pour protéger les surfaces vitrées et limiter les surchauffes en été: pose de volets roulants ou battants, de persiennes pour occulter les ouvertures; installation de pare-soleils, d'auvents ou de stores pour ombrer les ouvertures. La pose de **stores intérieurs** est bien moins efficace sur le plan thermique.



Guide de l'ADEME

« Garder son logement frais en été »

La ventilation, pour un logement sain

Une ventilation est indispensable pour **évacuer les polluants et l'humidité en excès**.

Dans les logements anciens, l'**aération permanente, incontrôlée**, se fait par les conduits de cheminée, les défauts d'étanchéité de la construction et les ouvertures (fenêtres...). S'y est substituée la ventilation naturelle à l'aide de grilles d'aération basses et hautes. Elle est fondée sur le **tirage naturel** et dépend du vent qui exerce une pression sur les façades, et de la différence de température entre intérieur et extérieur. Les débits d'air et les pertes de chaleur dépendent des conditions météorologiques et de ce fait sont **difficilement contrôlables**.

La meilleure solution est donc d'installer un **système de ventilation mécanique contrôlée (VMC)**. Il doit être conçu pour **renouveler votre air sans rejeter trop de calories à l'extérieur**, ce qui pourrait augmenter sensiblement votre facture de chauffage.



Guide de l'ADEME

« Un air sain chez soi »

• Des équipements efficaces

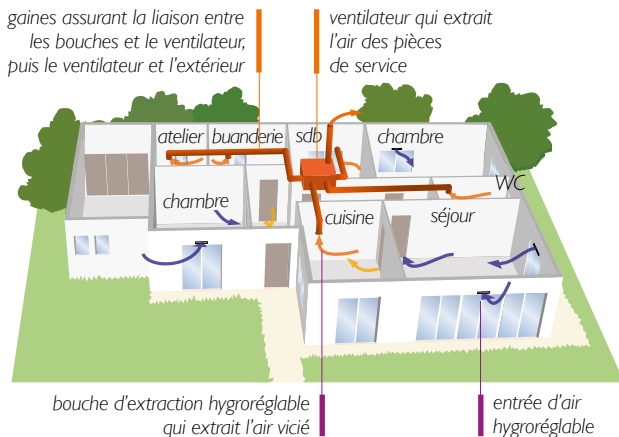
Les systèmes de ventilation qui améliorent votre confort en conciliant les exigences d'une **bonne ventilation** et une **limitation des gaspillages de chaleur** sont les seuls à conseiller dans le cas d'une rénovation basse consommation d'énergie. Ils doivent toujours être **conçus, dimensionnés et posés par des professionnels qualifiés**.

Toutes les VMC sont équipées de ventilateurs dont la **consommation électrique** peut largement varier selon les modèles. Cette consommation est à prendre en compte pour estimer les performances de l'équipement. Renseignez-vous au moment de l'achat !

La VMC hygro B

Cette VMC est en général **plus facile à mettre en œuvre dans une rénovation**. Elle est à **simple flux** : l'air neuf qui pénètre par le séjour et les chambres balaie le logement et est évacué via des bouches d'extraction dans les pièces de service (cuisine, salle de bains, WC) par l'intermédiaire d'un groupe d'extraction muni d'un ventilateur. La circulation de l'air se fait sous ou en périphérie des portes intérieures.

Principes de la VMC hygro B



Grâce à des **bouches d'aération (entrées et sorties d'air) hygroréglables***, le débit d'air extrait augmente quand l'air du logement devient plus humide. Cette ventilation à débit modulé limite les gaspillages d'énergie.

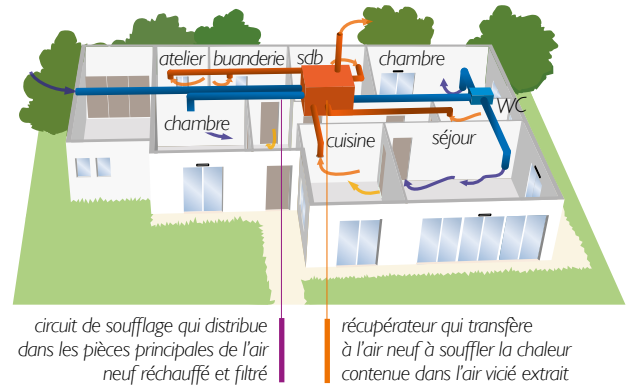
** les bouches hygroréglables sont conçues pour faire varier le débit d'air en fonction du taux d'humidité dans la pièce (présence humaine, activité dégageant de la vapeur d'eau).*

La VMC double flux avec récupération de chaleur

Plus coûteuse, cette VMC est **difficile à installer en rénovation**. Elle permet des économies de chauffage importantes : les systèmes très performants récupèrent jusqu'à **90% de la chaleur** contenue dans l'air extrait.

La récupération de chaleur par la VMC est particulièrement intéressante **dans une maison très bien isolée qui nécessite peu de chauffage** : une VMC double flux peut récupérer environ 3 500 kWh par an, c'est important dans une maison qui n'a besoin que de 8 000 à 10 000 kWh par an en chauffage.

Principes de la VMC double flux avec récupération de chaleur



• Un entretien régulier

Il est indispensable pour pérenniser les performances de votre installation de :

nettoyer régulièrement les entrées d'air, les bouches d'extraction des pièces de service, ainsi que les filtres pour une VMC double flux ;

laisser à un spécialiste le soin de réaliser un **entretien complet**, tous les 3 ans environ.

L'étanchéité à l'air, pour un logement sans courant d'air

Réaliser une isolation de haute qualité **sans faire la chasse aux entrées d'air parasites** est une **perte d'argent** : elles peuvent augmenter très sensiblement la facture de chauffage, être une source d'inconfort et remettre en cause l'utilité des travaux d'isolation et le bon fonctionnement de la ventilation. C'est encore plus sensible en climat froid et venté.

Éviter ces défauts demande un **grand soin dans la mise en œuvre** des travaux d'isolation (par exemple en utilisant des bandes adhésives spéciales pour réaliser les jonctions des freins-vapeur), d'installations électriques, de pose des portes et fenêtres.

Faites la chasse aux infiltrations d'air

Elles peuvent se produire dans toutes les **zones d'interruption de la maçonnerie**, au niveau des **jonctions entre éléments d'isolation ou de maçonnerie**, au niveau des **seuils de portes**, des **gainés** et des **prises électriques et de téléphone**, au niveau des

trappes d'accès et des **éléments traversant les parois**.

Toutes ces petites entrées d'air cumulées peuvent être assimilées à une **ouverture permanente sur l'air extérieur de la taille d'une pochette de CD !**



Sur internet : www.ademe.fr/particuliers-ecocitoyens/habitation/renover/etancheite-a-lair

En conclusion : une amélioration globale de votre logement

Une **isolation très performante, bien mise en œuvre**, accompagnée d'une **ventilation efficace** sont les fondations indispensables pour conjuguer économies d'énergie, confort et durabilité du bâti. Ensemble, elles permettent d'obtenir :

une **température de l'air** agréable, idéalement comprise entre 19 °C en hiver et 26 °C en été. Pour une bonne sensation de confort, elle doit être homogène du plancher au plafond ;

une **température des parois** adéquate : si les parois du logement sont froides, des condensations apparaissent, qui nuisent à terme au bâti et à la qualité de l'air. De plus, la température ressentie est plus faible que celle affichée par le thermomètre. Pour être bien, il va falloir surchauffer ;

une **humidité relative de l'air** appropriée : si l'air est trop sec, les muqueuses s'assèchent, s'il est trop humide, la vapeur d'eau condense sur les murs et les vitres (risque de moisissures, dégradation du logement et de la qualité de l'air, etc.) ;

l'absence de **mouvements de l'air** parasites : une enveloppe non étanche à l'air, des parois froides, des ponts thermiques ne sont pas très gênants en été. En revanche, ils génèrent des mouvements d'air désagréables qui, en hiver, donnent une impression de froid.

CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE, confort et économie

Dans une habitation basse consommation d'énergie, bénéficiant d'une isolation très performante, les besoins en chauffage sont faibles, la puissance nécessaire du mode de chauffage est moins importante. Cependant, vous aurez besoin d'une puissance supérieure si votre chaudière vous fournit aussi l'eau chaude sanitaire.

Pour une maison de plain pied d'environ 90 m² répondant aux exigences de la RT 2012, un poêle à bois (ou un insert) complété par des radiateurs électriques dans les chambres peut être suffisant pour chauffer l'ensemble.



Un poêle à bois peut couvrir une grande part des besoins de chauffage d'un habitat bien isolé.

Si vous optez pour un chauffage central, faites poser des émetteurs à basse température, économes et confortables (plancher chauffant, radiateurs basse température...).

Le point sur les solutions performantes

● Réduisez vos consommations de fioul et de gaz

Si vous devez recourir à une énergie fossile (fioul, gaz), vous vous équiperez d'une **chaudière à condensation**. Le gaz (naturel ou GPL), par rapport au fioul, n'émet pas de dioxyde de soufre et émet environ 15% de CO₂ et d'oxydes d'azote en moins.

Les **chaudières à « ventouse »** n'ont pas besoin d'une cheminée et peuvent être installées dans un espace non ventilé. Elles consomment **4 à 5% de combustible en moins** par rapport aux autres chaudières à condensation.

Les chaudières gaz ou fioul peuvent à la fois chauffer le logement et produire l'eau chaude sanitaire.

Remplacez vos radiateurs par des **émetteurs basse température**, ils sont plus économes et optimisent le rendement des chaudières à condensation :

les **radiateurs « chaleur douce »** fonctionnent avec une eau à 45 °C en moyenne. Leur usage assure un grand confort,

la mise en place d'un **plancher chauffant basse température** ne peut se faire qu'à l'occasion d'une rénovation importante. Cet équipement diffuse par rayonnement une chaleur douce et régulière qui apporte une grande sensation de confort.

Pour en savoir plus Guide de l'ADEME
« Se chauffer sans gaspiller »

● Faites le choix des énergies renouvelables

Privilégiez-les dans la rénovation basse consommation d'énergie. Économiques à l'usage, elles ont également des avantages écologiques : elles ne contribuent pas à amplifier l'effet de serre et se reconstituent rapidement.

Le chauffage au bois

Le bois est moins cher que le fioul ou le gaz naturel (jusqu'à 6 fois moins cher dans certaines régions). Il est disponible sous différentes formes : bûches, plaquettes forestières, granulés de bois. Les chaudières peuvent alimenter un réseau de chauffage central.

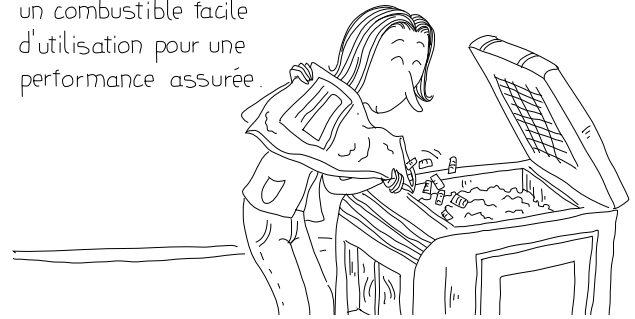
Un combustible disponible

Avant de vous équiper d'un chauffage au bois, et surtout d'un appareil à granulés ou à plaquettes, assurez-vous de la disponibilité du combustible près de chez vous. S'il vient de

loin, son prix et les émissions de CO₂ liées à son transport augmenteront, réduisant ainsi le gain environnemental et financier du chauffage au bois.

Les équipements performants ont des **rendements élevés**. Les **chaudières à granulés** ou à **plaquettes à alimentation automatique** sont aussi faciles à utiliser que les chaudières à fioul ou à gaz modernes.

Les granulés de bois : un combustible facile d'utilisation pour une performance assurée.



Les **systèmes à bûches à hydroaccumulation**, qui stockent la chaleur excédentaire fournie par la chaudière et la restituent en fonction des besoins, permettent de faire fonctionner la chaudière à pleine puissance. Ceci augmente la longévité de l'appareil, améliore son rendement et autorise une autonomie de plusieurs jours en inter-saison.

Pour choisir des appareils performants à rendement élevé, vous pouvez vous fier au **label « Flamme Verte »** qui signale les équipements de qualité répondant aux normes françaises et européennes. Depuis le 1^{er} janvier 2015, le label est accordé uniquement aux appareils dotés de 5 étoiles ou plus.

Un **entretien régulier** et un **ramonage bisannuel** assurent un fonctionnement optimal en toute sécurité.

Pour en savoir plus Guide de l'ADEME
« Se chauffer au bois »



Le solaire thermique

Le chauffage solaire

Économique à l'usage, l'énergie solaire peut couvrir 30 à 50 % des besoins annuels de chauffage du logement. Une **énergie d'appoint** complétera l'équipement solaire. Avec un appoint bois, les besoins sont couverts à 100 % par des énergies renouvelables. Des **capteurs thermiques intégrés à la toiture** en substitution des tuiles sont esthétiques et performants.

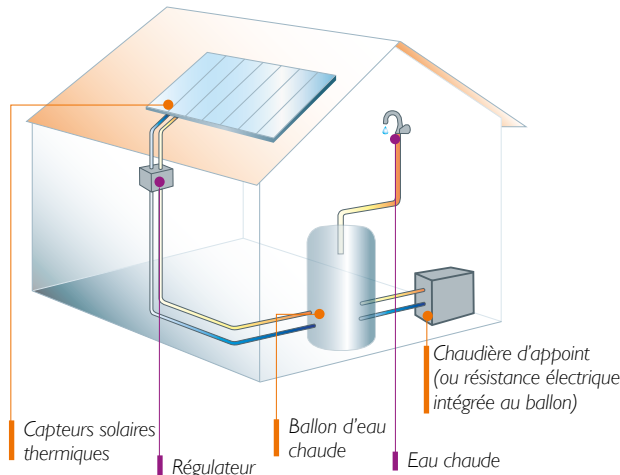
Le chauffage de la maison est assuré par des **émetteurs basse température** (plancher chauffant, à installer lors d'une rénovation lourde, ou radiateurs à basse température).

L'installation est **possible en rénovation**, dès lors que vous disposez d'une surface de toiture suffisante (10 à 12 m² de capteurs pour une maison de 100 m²) pour installer les capteurs en exposition sud et inclinés entre 40° et 70°.

Le chauffe-eau solaire

L'eau sanitaire peut être chauffée par à l'énergie solaire grâce au chauffe-eau solaire individuel (CESI).

Principes du chauffe-eau solaire



Pour l'installer, il faut disposer d'une surface suffisante pour poser les capteurs thermiques (2 à 5 m² pour une famille de 4 personnes) exposée au sud. Les capteurs seront inclinés à 40° au moins.

Le chauffe-eau solaire individuel (CESI) va fournir **50 à 70 %** des

besoins annuels en eau chaude, le reste étant couvert par une **énergie complémentaire** : bois, électricité, gaz ou fioul.

Choisissez des **capteurs certifiés** (CSTBat ou Solar Keymark).



Guide de l'ADEME

« Chauffer son eau et sa maison avec le soleil »

Les pompes à chaleur

Le chauffage par pompe à chaleur (PAC)

C'est un **chauffage électrique** économique en énergie puisque la pompe à chaleur récupère les calories stockées dans l'environnement (sol, air, nappe phréatique) pour chauffer le logement.

Il existe des **PAC géothermiques**, qui puisent les calories dans le sol ou l'eau des nappes phréatiques et des **PAC aérothermiques** qui les puisent dans l'air environnant. Les PAC aérothermiques sont plus simples à mettre en œuvre. Leur efficacité est plus faible que celle des PAC géothermiques, en particulier dans les climats rigoureux en hiver. Elles sont déconseillées en altitude.

Les **PAC basse ou moyenne température** (PAC BT ou MT) fournissent au réseau de chauffage une eau chaude à moins de 45 °C. Les **PAC haute température** (PAC HT), plus énergivores, fournissent de l'eau à plus de 55 °C.

Les PAC BT et MT, très performantes et économes en énergie, conviennent aux logements ayant de faibles besoins en énergie et sont donc conseillées en rénovation basse consommation.

Dans ce cas, des **émetteurs basse température** sont indispensables. Choisissez du **matériel certifié** (marquage Eurovent, marque NF PAC, avis technique du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment).

Le chauffe-eau thermodynamique

Un **chauffe-eau thermodynamique** (CET) est un système indépendant composé d'un ballon à accumulation (de 200 à 300 litres généralement) et d'une petite pompe à chaleur dédiée à la production d'eau chaude sanitaire.

Tout comme les PAC pour le chauffage, les CET existent en plusieurs versions. Les plus fréquemment installés sont :

les **CET aérothermique**. La récupération de l'énergie se fait sur l'air, avec diverses configurations ;

les **CET géothermique**. La récupération de l'énergie se fait dans le sol par des capteurs horizontaux.



Guide de l'ADEME

« Installer une pompe à chaleur »

• Vérifiez l'efficacité de votre appareil grâce à l'étiquette énergie

Les systèmes de chauffage domestique, éventuellement producteurs d'eau chaude sanitaire, doivent obligatoirement être dotés d'une **étiquette énergie**. Les chaudières à bois et les radiateurs électriques ne sont pas concernés par cette obligation.

Des équipements plus efficaces

La directive européenne Eco-conception du 26 septembre 2015 impose une valeur minimum d'efficacité énergétique et des niveaux maximum de bruit et d'émission de polluants, pour les générateurs

de chauffage d'une puissance $\leq 400\text{kW}$ et les ballons d'une capacité ≤ 2000 litres. En conséquence, seuls des équipements performants peuvent aujourd'hui être fabriqués et mis sur le marché.

Deux types d'étiquettes coexistent :

une étiquette pour les équipements : **générateurs de chaleur** (chaudières à fioul ou à gaz, chaudières électriques, chaudières à micro-cogénération, pompes à chaleur, chauffe-eau conventionnels, thermodynamiques ou solaires) et **ballons de stockage**. La classe énergétique de ces équipements varie de A++ à G pour la fonction « chauffage » et de A à G pour la fonction « production d'eau chaude sanitaire » ou « stockage ».

Fournie par les fabricants, vous devez la trouver sur les matériels dans les points de vente et/ou lors de leur livraison et de leur pose. Les professionnels sont tenus d'indiquer dans leurs devis l'efficacité énergétique des matériels qu'ils proposent ;

une « étiquette énergie combinée » pour les **installations de chauffage** avec un générateur principal de chauffage (et éventuellement d'eau chaude sanitaire) complété par des panneaux solaires et/ou un ballon d'eau chaude et/ou une régulation et/ou un générateur de chauffage complémentaire.

Elle est établie par le professionnel qui fournit et pose le matériel. Selon les composantes de l'installation, l'efficacité énergétique mentionnée sur l'étiquette peut atteindre A+++.

L'étiquette énergie des équipements fournit aussi d'autres renseignements indispensables pour choisir le produit dont vous avez besoin : profil de soutirage en cas de production d'eau chaude sanitaire, bruit des équipements, consommation annuelle d'énergie, possibilités de fonctionnement en heures creuses...

• Faites appel à des professionnels qualifiés

Certains professionnels se signalent par la mention **RGE** (voir p. 14). Elle indique aux particuliers les entreprises qui s'engagent dans une démarche de qualité au regard des travaux d'efficacité énergétique.



Pour obtenir des aides financières, vous devez faire réaliser vos travaux par des professionnels RGE.

Pour trouver un professionnel RGE, consultez le site www.renovation-info-service.gouv.fr/trouvez-un-professionnel

Des conseils pour une utilisation économe

• Un chauffage bien piloté

La **régulation** et la **programmation** permettent de fournir la température qu'il faut, quand il faut et où il faut.

Elles **améliorent le confort** et diminuent la consommation d'énergie de **10 à 25 %** quand elles sont bien employées. Ce sont des équipements indispensables pour que votre chauffage fonctionne au meilleur coût et sans gaspillage.

La **régulation** maintient la température ambiante à une valeur choisie, la température de consigne, en agissant sur l'installation de chauffage grâce à un thermostat d'ambiance et/ou une sonde extérieure.



Guide de l'ADEME « Pour bien choisir, les étiquettes environnementales »

La régulation du chauffage peut être complétée par la pose de **robinets thermostatiques** sur les radiateurs de certaines pièces : ils permettent d'y choisir la température ambiante en fonction de l'usage (chambre, bureau...) et de prendre en compte des apports gratuits de chaleur (soleil...).

La **programmation** complète la régulation : elle permet de faire varier la température de consigne en fonction du moment de la journée (jour/nuit, présence/absence) ou de la semaine.

La programmation et la régulation peuvent être pilotées conjointement grâce à un **thermostat d'ambiance programmable** ou horloge de programmation.

• Une production d'eau chaude moins gourmande en énergie

Pour économiser l'eau chaude sans diminuer votre confort :

installez des **robinetteries hydro-économiques** (douchette à économie d'eau, mousseur, régulateur de débit, etc.) ;



Certains aérateurs ou réducteurs de débit permettent de diminuer sensiblement le débit d'un robinet standard, avec le même confort d'utilisation.

prévoyez une **installation compacte** où la production d'eau chaude et les points de puisage sont proches, avec des **canalisations courtes et bien isolées**. Vous éviterez ainsi les pertes thermiques des réseaux qui peuvent sensiblement augmenter les consommations d'énergie.

Réglez la température du ballon d'eau chaude sanitaire à **55 °C**. C'est assez chaud pour éviter la prolifération de micro-organismes et cela réduira votre consommation d'énergie et l'entartrage éventuel du ballon.



Guide de l'ADEME

« Se chauffer sans gaspiller »

AIDES FINANCIÈRES, un soutien pour se lancer

Pour financer les travaux que vous avez décidé d'entreprendre, vous pouvez faire appel à divers types d'incitations financières, mobilisables lors de l'amélioration énergétique d'un logement : aides fiscales, subventions, prêts dédiés aux économies d'énergie...



Guide de l'ADEME

« Aides financières »

Sur internet :

www.ademe.fr/financer-renovation-habitat

Le **crédit d'impôt pour la transition énergétique**, pour les travaux d'amélioration de votre système de chauffage, d'isolation, de production d'énergie..., sous certaines conditions.

L'**éco-prêt à taux zéro** pour financer vos travaux sans faire d'avance de trésorerie et sans payer d'intérêts. Il peut être cumulé avec le crédit d'impôt.

La **TVA à taux réduit** sur certains travaux facturés par les professionnels.

Des **aides** des collectivités territoriales, des entreprises de distribution d'énergie ou de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) sous conditions de ressources.

Des **prêts spécifiques** pour soutenir votre effort d'investissement.

Les **prêts d'accès social**, les prêts à l'amélioration de l'habitat (CAF) et d'autres prêts des distributeurs d'énergie, des professions du chauffage et de l'isolation ou encore des collectivités territoriales.

Pour obtenir plus d'informations sur les aides financières, contactez le service public de la rénovation énergétique :

renovation-info-service.gouv.fr

0 808 800 700

Service gratuit
+ prix appel

LA PERFORMANCE jusqu'au bout

Votre logement rénové «basse consommation d'énergie» est très confortable et, pour ce qui est du chauffage et de la production d'eau chaude, consomme moins d'énergie, vous coûte moins cher dans la durée et émet moins de gaz à effet de serre.

Mais la performance énergétique se construit aussi au quotidien : en utilisant et en entretenant bien vos équipements, en visant la performance pour vos appareils électriques (électroménager, éclairage, informatique...), en connaissant mieux votre consommation et en faisant les «petits gestes» qu'il faut, quand il faut : une affaire de comportement et d'organisation !



Guides de l'ADEME «**Être écocitoyen à la maison**»,
«**Réduire sa facture d'électricité**»
et «**Bien choisir son éclairage**»
Fiche "comprendre la réglementation"
«**Les étiquettes environnementales**»

Des équipements performants

• Les appareils électroménagers

Ils sont **de plus en plus performants**. Cependant, le **nombre d'équipements ne cesse d'augmenter** et nous avons souvent tendance à acheter des **appareils de plus en plus grands** comme les téléviseurs ou **volumineux** comme les réfrigérateurs.

Alors, se soucier de l'efficacité énergétique de nos appareils électroménagers, en particulier grâce à l'**étiquette énergie**, c'est indispensable. **Trois classes** (A+, A++ et A+++) permettent de mieux distinguer les produits les plus performants sur l'étiquette. Définir les équipements dont nous avons réellement besoin et bien les utiliser complète l'attention portée au choix du produit !

• L'audiovisuel et l'informatique

Pris individuellement, ces appareils consomment souvent moins que les équipements électroménagers. Mais **leur multiplication dans chaque logement et le nombre croissant de ménages équipés** expliquent la forte croissance de ces postes de consom-

mation. Celle-ci est d'environ 150 kWh/an pour un ménage peu équipé (téléviseur + connexion internet + ordinateur), ils peuvent atteindre 950 kWh/an* pour certains foyers et prendre la première place, devant les appareils producteurs de froid. Ils sont en plus **très souvent laissés en mode veille**.

*en moyenne 34,5% de la consommation annuelle d'un ménage hors chauffage et eau chaude.

• L'éclairage

Comment se passer de la lumière prodiguée par les lampes électriques? Impossible, bien sûr. Mais cet éclairage a un coût énergétique : entre 325 et 450 kWh/an pour un ménage.

Vous pouvez diviser par deux votre consommation d'électricité pour l'éclairage en :

profitant au mieux de la lumière du jour ;

choissant vos lampes avec l'étiquette énergie et les indications mentionnées sur l'emballage (flux lumineux, température de couleur...);

évitant les luminaires à éclairage indirect (qui se réfléchit sur le plafond ou les murs);

ne multipliant pas les sources lumineuses de décoration.

Des consommations mieux estimées

Pour bien gérer les consommations chez soi, il faut d'abord **pouvoir bien les estimer**.

Des compteurs sont déjà disponibles dans tous les habitats : électricité, eau, gaz. Faire un **suivi régulier** des consommations et **les comparer** d'année en année permet souvent de mieux gérer son budget.

Les **compteurs communicants** (Linky et Gazpar en général) remplacent peu à peu les compteurs d'électricité et de gaz actuels. Ils doivent permettre au consommateur de **mieux suivre et maîtriser sa consommation** d'énergie, aux gestionnaires d'énergie de **gérer plus efficacement la distribution** et de **réaliser certaines opérations techniques** sans intervention à domicile.



Guide de l'ADEME «**Les compteurs communicants d'électricité et de gaz**»

CONCEPTION GRAPHIQUE Atelier des Giboulées | RÉDACTION HÉLÈNE BAREAU | PHOTOS ADEME : S. Leitenberger (p.10), O. Sébarr (p.25); MEDDE: A. Bouissou (p.8, 31), L. Cheviet (p.18) | ILLUSTRATIONS Olivier Junière

L'ADEME

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'Agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

www.ademe.fr

Pour bénéficier d'un dispositif complet d'accompagnement et de financement de vos travaux de rénovation énergétique, contactez les Points du réseau rénovation info service et prenez rendez-vous avec un conseiller.

renovation-info-service.gouv.fr

0 808 800 700

**Service gratuit
+ prix appel**

Ce guide vous est fourni par :

